Ils rajeunissent !

Un couple heureux

Qui ne connaît, à Aubagne, Mme et Mr J... ? Leur cas est devenu proverbial. Il y a trois ans, tous deux souffraient de rhumatismes. Mme J..., en plus, se plaignait beaucoup de constipation. On ne les voyait jamais rire. Puis, soudain, quelle transformation ! Toutes leurs douleurs ont disparu. Ils ont retrouvé leur gaîté. On leur donnerait dix ans de moins. Quand on leur demande ce qu'ils ont fait Mr J... répond : « Si nous nous portons si bien, si nous avons rajeuni, c'est grâce aux Sels Kruschen. »

C'est une vraie recette de santé que Kruschen. Cette combinaison de sels bienfaisants obtient de tous vos organes (foie, reins, intestin) un fonctionnement normal et régulier, supprimant ainsi toute constipation. Kruschen vous débarrasse aussi des poisons et toxines qui rapent votre vitalité, provoquent les rhumatismes et mille autres maux. Votre sang redevient pur et vif. Une merveilleuse sensation de vigueur et de bien-être vous envahit. Vous êtes rajeuni ; vous vivez 100 pour 100. Toutes phrm : flacons à 6 fr. 25, 12 fr. 25 et 20 francs.

9439

VARIÉTÉ

LA TERRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Cette conception simpliste de l'endroit où nous vivons serait acceptable à la rigueur si les savants n'avaient pas mieux étudié la question. Ils en savent beaucoup plus long. Car, si d'aventure l'idée prenait à un homme de s'en aller de chez lui et de se rendre jusqu'au bout du monde, jusqu'à cette lisière dont nous parlions tout à l'heure, là où l'on croit pouvoir prendre les étoiles à la main, il pourrait voyager longtemps et longtemps à travers la France, la Suisse, l'Italie, quitter la terre ferme, traverser les lacs et les mers, repasser sur terre et ainsi de suite à maintes reprises. Et finalement, lorsqu'un jour il voudrait se rendre compte du temps écoulé depuis qu'il a quitté les siens et de celui qu'il lui faudrait encore pour arriver au bout du monde, il se sentirait tout à coup singulièrement à l'aise, les sites lui apparaîtraient plus familiers et après avoir parcouru de longs mois durant, les contrées les plus extraordinaires ou les plus pittoresques, il constaterait que tout ressemble à ce qu'il avait vu chez lui ; il entendrait de nouveau parler la langue de son pays, il distinguerait dans le lointain un clocher qu'il croirait reconnaître. En approchant du village, il saurait qu'il ne lui reste plus que quelques heures à marcher pour être rentré chez lui. Et il pourrait dire alors, après être revenu à son point de départ, qu'il a fait le tour de la terre, mais qu'il n'a jamais vu la fin du monde.

Des voyages de ce genre se sont succédé depuis des siècles en tous sens et de façon toujours plus aisée et plus rapide, à mesure que le progrès multiplie ses conquêtes, en bateau, en chemin de fer ou en avion ; les voyageurs émerveillés ont parfois pu contempler la terre de très haut.

Les savants déduisent de tout cela que nous vivons sur un globe gigantesque suspendu en l'air tout comme les autres astres dans cet immense espace qu'est l'univers, peuple de millions d'étoiles et de planètes.

Les hommes de science le savent ; ils ont fait calculer la grandeur de cette terre, son poids, son âge, la distance qui la sépare des autres planètes, la manière dont elle tourne, pourquoi le jour alterne avec la nuit, pourquoi les saisons chaudes succèdent aux saisons froides, et bien d'autres choses encore.

Ils ont aussi évalué combien nous sommes d'êtres humains à vivre sur terre ; ils ont compté jusque dans les moindres détails. Il n'y a qu'une chose qu'ils ne sont pas parvenus à nous faire comprendre : comment la Puissance divine tient en une main invisible notre globe avec sa vivante parure, et tous les autres mondes, souvent de titaniques proportions. Comment cet univers a pris naissance et comment s'opèrent scientifiquement toutes ces évolutions ; quelles lois régissent la vie des hommes et celle de leurs frères inférieurs, à quoi obéit la végétation de toute la flore terrestre d'où viennent la rosée qui se dépose délicatement sur la petite plante et le souffle donné à l'enfant qui naît.

LE CAUCHEMAR D'UNE DIGESTION PÉNIBLE

cesse aujourd'hui pour vous, si vous commencez votre cure de MAGNÉSIE BISMUTHÉE SCOTT à base de trisilicate de magnésie, qui "pense" réellement et d'une façon durable la muqueuse et rend la digestion normale.

Echantillon gratuit dans ttes pharm.

Le flacon : 9.50 - Gr modèle : 14.50

Exigez bien le nom de SCOTT seul fabricant.

MANGEZ CE QUI VOUS PLAIT, MAIS PRENEZ DE LA

MAGNÉSIE BISMUTHÉE SCOTT

9529

LES ÉVÉNEMENTS D'EXTRÊME-ORIENT

Des francs tireurs chinois seraient à 20 km. de Pékin

Changhaï, 8. — Selon des informations de source chinoise, des groupes de francs tireurs et de communistes chinois se seraient avancés jusqu'à une vingtaine de kilomètres de Pékin.

Le pont Marco Polo où avaient été tirés les premiers coups de fusils de la guerre, en juillet de l'année dernière, est actuellement l'objet de vifs combats.

Un autre détachement serait parvenu à Feng Tai, ville située au sud de Pékin, sur le chemin de fer Pékin-Tien-Tsin.

Des communistes et des espions chinois arrêtés à Changhaï

Tokio, 8. — De l'agence Domei : Selon « L'Asahi Shimbun », les autorités japonaises de Changhaï auraient arrêté dix-huit communistes et de nombreux espions chinois.

Parmi les espions se trouveraient de nombreux russes et des femmes chinoises qui se seraient introduits en fraude à Changhaï, afin de causer des troubles à l'arrière du front.

Comment le père Fourré missionnaire français fut assassiné par les nippons

Changhaï, 8. — Voici des détails sur l'assassinat par des soldats japonais, à Chang-Lo, dans la province du Chang-toung, du Père Fourré, missionnaire français.

Le Père Fourré fut tué parce qu'il voulait protéger des religieuses chinoises dont le couvent était envahi par des soldats nippons, alors que des dépêches de source japonaise disent que le Père Fourré fut tué par des policiers parce qu'il aurait tiré sur eux afin d'empêcher que sa mission fut l'objet de perquisitions.

Outre le Père Fourré, les soldats nippons ont tué son domestique chinois, trois sœurs franciscaines chinoises, deux novices chinoises et un chrétien chinois. Malgré cette exécution générale, il resta des témoins qui firent un rapport. Tous les cadavres furent brûlés.

AUDITOL DU DOCTEUR MAURAT

Quelques gouttes d'AUDITOL sur un tampon d'ouate introduit dans l'oreille améliore en quelques instants les surdités même anciennes

Le flacon contenant 45 F toutes Pharmacies ou franco si demandé, union pharm. française 30 Avenue de la République

9510

EN PALESTINE

LES ÉCHAUFFOURÉES TERRORISTES SE MULTIPLIENT

Plusieurs tués

Jérusalem, 8. — Les échauffourées terroristes se multiplient autour des colonies juives et des campements militaires. On signale plusieurs tués.

Un important dépôt d'armes a été découvert dans la région de Ulkarem.

On parle de l'énergie masculine, mais celle de la femme « qui fait tout à la maison » et, lorsqu'elle travaille au dehors, travaille double, est tout simplement admirable. Evidemment, rien ne vous arrête, Madame, quand vous êtes en bonne santé.

Que ne feriez-vous pas sans ces migraines, ces bouffées de chaleur, ces règles douloureuses qui vous immobilisent ou, pour le moins, vous énervent, vous rendant irritable de longs jours chaque mois ?

Voulez-vous vous retrouver vous-même et toute rajeunie ?

Désintoxiquez votre sang, en prenant du MARTONIC, cet extrait d'algues à base d'iode, de sels minéraux et de vitamines.

Trois boîtes suffisent ! Dès la première le mieux va s'accentuant. Toutes pharmacies.

MARTONIC le tonique extrait de la mer

9540

L'UNE DES VICTIMES DE L'ACCIDENT DE BROOKLANDS A SUCCOMBÉ

Londres, 8. — Miss Peggy Williams, une des victimes de l'accident survenu lors de la course automobile de Brooklands, a succombé à ses blessures pendant la nuit à l'hôpital de Weybridge.

LA VIE DANS LE MONDE EN CHIFFRES ET EN IMAGES

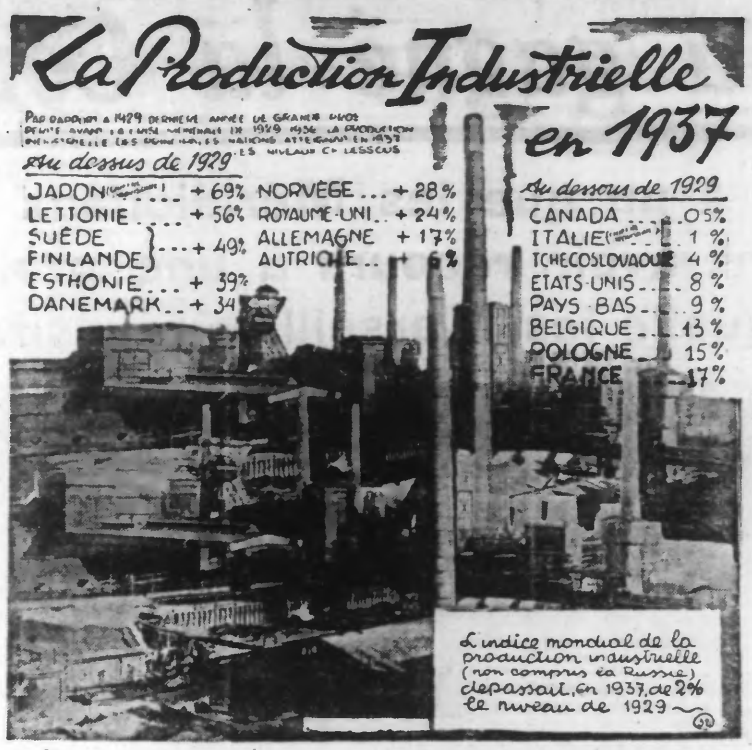

(Copyright « Réveil du Nord » et « Opéra Mundi »).

"Je crains les changements de saison..."

Traduisez :

Elle ne connaît pas la QUINTONINE

COMBIEN de personnes sont comme vous en cette saison : à la fois nerveuses et déprimées, sans appétit, sans bon sommeil, la tête lourde ou vide, avec, par-dessus tout cela, une pénible sensation d'épuisement. Votre organisme vous avertit ainsi qu'il peine, qu'il a besoin d'un secours. Vous trouverez ce secours dans la Quintonine.

La Quintonine (*huit plantes différentes et du glycérophosphate*) ramène promptement les forces chez les sujets les plus déprimés. Elle vous rendra indifférent aux changements de saison, à la fatigue, au surmenage, etc...

Mode d'emploi : Verser le contenu du flacon de Quintonine dans un litre de vin et prendre un verre à madère avant chaque repas. C'est simple, salutaire et délicieux !

UNE PREUVE : *"Je me trouvais déprimée et sans forces. J'ai pris de votre merveilleux fortifiant. Grâce à la Quintonine, je me sens tout à fait bien et j'ai repris mon travail qui est bien pénible, car je fais des ménages toute la journée".*

Mme ROSA,
111, Bd. de Ménilmontant, Paris

QUINTONINE Toutes pharmacies 5F.75 le flacon

JEP & CARRÉ donne bonne mine

9436

Une réunion de la Fédération du Nord et de l'Union Fédérale des A. C. a eu lieu, hier, à Douai

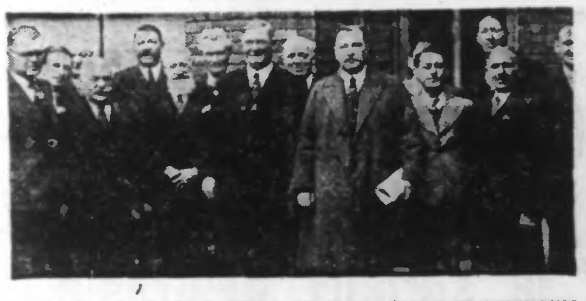

Les Membres du Comité de l'Union des Poilus entourant M. BALAVOINE.

Hier, à 15 h., eut lieu au siège de l'Union des Poilus, une réunion de propagande organisée par la Fédération du Nord de l'Union Fédérale. La salle était remplie

Le discours de M. Georges Parenty président de l'Union des Poilus

Après avoir souhaité la bienvenue au président de la Fédération du Nord de l'Union Fédérale, — M. Balavoine, aux vice-présidents Gillard d'Hautmont, Cassel de Lille, à MM. Camuset de Cambrai et à Stragier, des jeunes de l'Union Fédérale, Dutholt, de Lambersart et Donnadieu de Jeumont M. Parenty exprime sa grande satisfaction de voir depuis janvier l'Union des Poilus de Douai enfin rattachée à l'Union Fédérale, le plus important groupement d'Anciens Combattants et de Victimes de la guerre, dont la situation est toujours restée la même et qui, il faut bien le reconnaître et en être fier occupe une place éminente dans les milieux Anciens Combattants.

« L'Union Fédérale ne fait pas de politique, déclare ensuite M. Parenty. Il y a incompatibilité absolue entre les fonctions d'administrateur et tout mandat législatif. Le président Parenty est d'autant plus heureux de le souligner le tour même ou sur les tréteaux électoraux de Falaise, se termine la lutte politique entre Jean Goy président de l'U.N.C et Henri Chatenet, président de l'U.N.M.R.A.C. et qui, aux yeux du grand public surpris, n'est pas faite pour renforcer dans le pays le prestige des Anciens Combattants »

Le président Parenty fait ensuite savoir que par décret du 2 mai 1938 sur le budget, le Gouvernement qui vient de prendre le pouvoir a supprimé purement et simplement la Caisse de Pensions dont la création ne pouvait que compromettre la créance sacrée et privilégiée des victimes de la guerre et la retraite du combattant. La charge des pensions de guerre et de la retraite du combattant est enfin réintégrée dans le budget et c'est l'Etat qui en assurera désormais le paiement.

Chargé de traiter les questions intéressant les victimes de la guerre et anciens combattants sujet extrêmement vaste le président Parenty se bornera à l'étude de deux points. La prorogation des délais de mise en instance de pension et la situation des ouvriers mineurs anciens combattants et mutilés.

LA PROROGATION DES DELAIS DE MISE EN INSTANCE DE PENSION

Depuis le 31 décembre 1932, les victimes de la guerre n'avaient plus la possibilité de former d'demande de pension.

Une loi d'attente du 31 décembre 1934 avait bien prorogé les délais jusqu'au 11 novembre 1935, mais en ce qui concerne seulement les blessures. Un décret du 30 octobre 1935, aussi d'attent, avait ensuite prorogé le délai jusqu'au 30 juin 1936, non seulement pour les blessures mais aussi pour les maladies, mais à des conditions déterminées. Et c'est une loi du 9 juillet 1937 qui a définitivement réglé la question.

Pour les blessures de guerre ou par le fait ou à l'occasion du service, constatées régulièrement par des documents émanant de l'autorité militaire, il n'y a pas de limitation de délai.

Pour les maladies contractées ou aggravées dans une formation donnant droit à la carte de combattant, ou en captivité, ayant été régulièrement constatées le délai de mise en instance est prorogé jusqu'au 31 décembre.

A retenir que ceux dont les demandes de pension ont été rejetées par décision ministérielle ou par décision de justice pour non imputabilité au service, ne peuvent former une nouvelle demande qu'à la condition de se prévaloir d'un fait nouveau permettant d'établir l'imputabilité

SITUATION DES OUVRIERS MINEURS MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS

L'Union Fédérale, qui compte de nombreux groupements dans les départements miniers du Nord et du Pas-de-Calais et dans la région houillère du Centre de la France, et plus particulièrement la Fédération départementale du Pas-de-Calais, s'est particulièrement occupée des questions concernant les ouvriers mineurs anciens combattants. Dans des réunions à Béthun, Carvin, Montigny-en-Gohelle et tout récemment encore au Congrès Intercantonal d'Billy-Montigny, ces questions ont fait l'objet de discussions approfondies. Elles seront aussi largement débattues au Congrès National de Nice des 4 juin et jours suivants dans une réunion spéciale des Fédérations départementales comptant des ouvriers mineurs parmi leurs adhérents.

Il sera notamment demandé :

1° Que la loi du 7 mars 1936, dit « Loi Frossard », soit étendue aux ouvriers mineurs anciens combattants âgés d'au moins 50 ans, comptant 30 années de présence aux mines, mais ne pouvant justifier de 20 ans « au fond », par suite de blessures, de maladies, fatigues de la guerre les ayant mis dans l'impossibilité de reprendre leur emploi souterrain après leur démobilisation ;

2° Que les avantages accordés par la loi du 14 avril 1924 (article 79), aux fonctionnaires et employés civils anciens combattants soient étendus aux mineurs que la guerre a arraché à la mine et dont les versements sont perdus parce qu'ils n'ont pas pu atteindre l'âge de la retraite ni les 15 ans requis pour la retraite proportionnelle ;

3° Que les années de service militaire d'avant guerre soient comptées pour les mineurs comme années de service minier, afin que cesse cette injustice qui aboutit à donner une retraite plus élevée aux mineurs qui n'ont pas fait de service militaire légal avant guerre et qui n'ont pas passé une seule journée au front pendant la guerre 1914-1918 ;

4° Que la carte du combattant soit attribuée aux mineurs mobilisés dans les mines du Pas-de-Calais à proximité immédiate du front et où des centaines de ces ouvriers furent tués par obus et par bombes. Dans certaines mines, il y eut même des combats contre des soldats allemands ayant pénétré dans les galeries souterraines.

Sur la demande l'Union Fédérale, ces questions sont à l'étude dans les ministères intéressés et il y a tout lieu d'espérer qu'elles recevront sous peu une solution favorable pour l'ouvriers mineurs.

HAVAS

Discours du secrétaire Marcel Fostier

M. Fostier parle de la situation actuelle de l'Union des Poilus et particulièrement de ses effectifs. Il rappela qu'n janvier dernier, au cours d'une réunion du Conseil d'administration, ce dernier a été réorganisé et que des Commissions ont été créées : commission de fêtes ; commission de secours, commission administrative ; section de mutilés ; section de veuves de guerre.

La Commission administrative s'est surtout occupée de la propagande et le secrétaire donne le résultat de ses travaux.

Pour Douai, 31 adhésions ; section de mutilés, 7 adhésions, et en tenant compte des membres titulaires d'une pension d'invalidité, cette section comprend 30 membres. Veuve de guerre, 2 adhésions

Pour l'arrondissement, l'Union des Poilus a décidé de désigner un délégué par commune, le travail vient de commencer et a déjà porté ses fruits :

Cuincy, délégué Achille Mazingue, 21 adhésions ; Auby, délégué Lagach, 2 adhésions ; Lallaing, délégué Couvreur, 2 adhésions ; Erre délégué Pot, 2 adhésions.

L'effectif actuel de l'Union des Poilus qui était de 1.285 en janvier, est passé à 1.349 membres.

Revandications matérielles

Dans leur réunion à Lille du 24 avril, les délégués de l'Union Fédérale ont adopté un certain nombre de résolutions que nous avons reproduites dans notre numéro du 26, et qui ont trait au statut des grands invalides, au rajustement des pensions, aux impotents fonctionnels et aux blessés de la tête, aux aliénés, aux veuves de guerre, aux ascendants, à la carte du combattant, au droit au travail des A.C. et des Jeunes.

Hier, d'autres résolutions ont été adoptées concernant les points suivants :

Notification des décisions ministérielles. — Fixation d'un délai maximum de six mois pour les notifications ministérielles, à dater des propositions des Commissions de réformes.

Pensions, forclusion. — 1° Renvoi d'office de toute demande en instance relevée de la forclusion depuis le 1er juillet 1936 par la loi du 9 juillet 1937, devant une Commission de réforme pour statuer ; 2° Reprise automatique par les Commissions de réforme de toute demande postérieure au 1er juillet 1936 pour examen et proposition.

Allocation d'assistance ou de chômage. — Les pensions et la retraite devraient rester en dehors de tout décompte des ressources et revenus de leurs bénéficiaires et l'on ne devrait pas en faire état pour restreindre l'attribution d'allocations ou majorations.

Coupons de pension périmés. — Suppression de la prescription d'un an qui frappe les droits des orphelins de guerre dont les tuteurs ont oublié de toucher les coupons de carnet de pension en temps normal.

Fonctionnaires anciens combattants. — 1° Abrogation des décrts-lois des 30 juin 1934 et 16 juillet 1937, qui ont supprimé aux seuls fonctionnaires anciens combattants les majorations pour enfant.

2° Retraite anticipée des fonctionnaires A.C. et Victimes de guerre.

Retraite et carte du combattant. — 1° Abaissement de l'âge de la retraite pour les A.C atteints d'une maladie incurable d'un certain pourcentage variant suivant l'âge, à l'exemple de ce qui est fait pour les ascendants ;

2° Remplacement des cartes du combattant dont la durée de validité est expirée ou va l'être, par des cartes définitives c'est-à-dire non soumises au renouvellement quinquennal ;

3° Fixation d'un délai maximum de six mois pour la solution des demandes de carte du combattant faites au titre de l'article 4.

Transport par route. — Application aux transports par autobus des réductions accordées sur les chemins de fer aux mutilés de guerre.

Emplois réservés. — 1° Titularisation dans leur emploi de tous les mutilés de guerre classés aux emplois réservés qui sont depuis plus de six mois ouvriers ou employés dans un établissement ou une administration de l'Etat en qualité d'auxiliaires même temporaires ;

2° Obligation pour les administrations de l'Etat de ne plus exiger des candidats classés des déplacements coûteux dans des localités éloignées lorsqu'il s'agit de mutilés de guerre ; modification en ce sens de la loi du 30 janvier 1923, trop souvent rendue inopérante par les administrations ;

3° Respect de la loi du 30 janvier 1923 par les hauts fonctionnaires qui ne déclarent pas les vacances d'emploi.

Auxiliaires de l'Etat anciens combattants. — 1° Extension aux auxiliaires de l'Etat même temporaires des lois sociales (droit syndical, contrat collectif) ;

2° Titularisation dans leur emploi des auxiliaires de l'Etat même temporaires s'ils sont anciens combattants et s'ils justifient de cinq ans de service militaire ou civil. Cette titularisation devant s'effectuer par paliers compte tenu de l'ancienneté et des charges de famille ;

3° Reclassement des auxiliaires même temporaires anciens combattants dans d'autres établissements ou administrations si leur emploi actuel venait à être supprimé.

L'office départemental

M. Paul Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation prend ensuite la parole et remercie les Poilus du Douaisis de l'avoir invité à leur assemblée générale ; il se félicite de la collaboration qu'ils ont toujours apportée à l'Office qu'il dirige.

Parlant de la fusion des Offices, dont les résultats au bout de trois années sont marqués par des réalisations pratiques, il précise que c'est à la demande même des groupements nationaux qu'elle a été opérée. Il était nécessaire, en effet d'harmoniser les méthodes de travail de l'Office des Pupilles de la Nation avec celles en pratique dans les Comités de Mutilés et de Combattants. Qu'on le veuille ou non, les résultats de l'application de la loi en vigueur, sont des plus appréciables ; les Pupilles de la Nation devenus majeurs ont, en particulier, bénéficié d'avantages qui leur étaient jusque-là refusés ou mesurés. On tend, de plus en plus, à leur accorder des facilités qui atténueront les difficultés qu'ils doivent surmonter lors de leur installation professionnelle, notamment. Une disposition toute récente en faveur des orphelins de guerre complets et des pupilles de la Nation dont les parents sont déchus de la puissance paternelle va favoriser l'entrée en ménage de ceux-ci et les mettront à l'abri de la misère en cas de natalité. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est bien regrettable que ces cas douloureux n'aient pas été pris plus tôt en considération. C'est le résultat de l'action vigilante et persévérante des Anciens Combattants et des Mutilés associés dans une même pensée généreuse et il convient de les en féliciter.

Le discours de M. Cassel, que tous les A. C. et Victimes de guerre connaissent dans le Nord et qui leur a rendu tant de services, est très chaleureusement applaudi.

(LIRE LA SUITE EN NEUVIEME PAGE)

Les ongles et l'anémie

— Dis-moi, Jacqueline, ton vernis à ongles ne te les rend pas cassants ? Je me sers de la même marque que toi et mes ongles se cassent continuellement, c'est très vilain, on dirait que je les ronge !

— Ma petite Georgette, je vais t'expliquer, cela ne vient pas du vernis, mais de ton état général qu'il faut surveiller. En principe, quand les ongles sont cassants, c'est qu'on est anémié. Mange donc davantage des plats sucrés. Le sucre est un fortifiant de premier ordre, c'est donc un remède efficace de l'anémie et... dans le cas qui nous occupe, c'est, indirectement bien entendu, un produit de beauté !

9203

Brin de Lilas

par Maxime La Tour

50

Celui-ci le parcourut du regard.

— Non à aucun prix ! avait griffonné Breteuil.

Alors, tossant Jules avec dédain :

— Monsieur n'y est pas, laissa tomber le concierge en se dirigeant vers la porte du dehors

— Boniment, déclara péremptoirement Champeaux, puisque l'petit vient d'le prévenir

— Il faut vous retirer, dit avec fermeté le portier

— C'est toujours pas toi qui m'donneras des ordres, larbin ! s'écria Jules, que la colère suffoquait.

— Filez, ou sinon, riposta le concierge, que la fureur gagnait à son tour.

— Quand j'voudrai !

Et Jules s'élança sur les premières marches de l'escalier par lequel le valet de pied était monté tout à l'heure pour prévenir M. Breteuil.

Le concierge courut après lui, et, le rattrapant par le bas de son veston, le força à redescendre.

— On vous a dit de vous en aller, intima le domestique en le poussant vers la porte.

« Si c'est pour un secours, écrivez au secrétaire.

— Un s'cours, hurla Champeaux, hors de lui, est-ce que j'te d'mande l'aumône ?

« T'es plus purée que moi, va donc en ! larbin ! ramasse-miettes !...

Et, secouant vigoureusement l'étreinte du portier, il l'envoya rouler sur les dalles tandis que, d'un revers de bras, il repoussait le jeune homme qui voulait s'interposer

Avant même qu'ils tussent revenus de leur surprise, Jules était arrivé en haut.

Sans crier gare, il faisait irruption dans une élégante salle à manger petite et coquette, dans laquelle M. et Mme Breteuil achevaient de prendre leur chocolat matinal

M. Breteuil, en voyant entrer cet homme, les yeux hors de la tête, la bouche contractée s'était levé d'un bond, les sourcils froncés

— Enfin, monsieur, que signifie ? dit-il sévèrement.

— Fallait qu'je vous voie, que je vous cause, murmura Champeaux, la voix altérée.

— Il y a temps pour tout, observa Breteuil.

« Venir ainsi chez les gens, s'introduisant contre leur volonté, et avec cette brutalité !...

— J'suis pas élève, monsieur, j'sais bien, avoua Champeaux ; mais quoi, c'était presse, c'qui m'amène.

Champeaux n'osait continuer.

Il venait d'apercevoir Mme Breteuil, à laquelle tout d'abord, il n'avait pas fait attention

Celle-ci, très étonnée de cette scène inexplicable, se demandait ce que cet individu venait faire chez eux, à pareille heure.

Elle remarqua l'émotion que trahissait son visage et l'air fort ennuyé de son mari

— Vous devez aller à mon bureau, dit Breteuil.

— Vous m'auriez encore moins reçu, vous le savez bien, riposta Jules avec mélancolie.

— Vous pouviez m'écrire, repartit Breteuil.

« On n'entre pas ainsi chez les gens, ajouta-t-il très nerveusement et je vous prie de vous retirer.

— Vous m'entendrez d'abord, insista Champeaux.

Et comme Breteuil faisait mine d'appeler un domestique pour le faire chasser.

— Non, non, j'vous en prie, écoutez-moi, écoutez ma prière, par pitié ! gémit Jules.

« C'est un père qui vous supplie.

Breteuil eut une hésitation

A cet instant, Jeanne Breteuil intervint à son tour dans le débat

Une telle détresse se lisait dans les yeux du pauvre homme qu'elle en ressentait une vive émotion

— Je t'en prie, moi aussi, fit Jeanne en regardant tendrement son mari.

Breteuil eut un geste de contrariété

— Tu agiras avec bonté en l'écoutant, continua Jeanne.

— Allons soit ! accorda Breteuil avec regret.

— Merci, mon ami.

Et Jeanne se tournant du côté de Champeaux, lui demanda elle-même de leur raconter ce qu'il avait à dire.

Très ému, Champeaux commença d'une voix entre-coupée.

— M'sieur Breteuil, j'sais qu'j'ai manqué d'convenance tout à l'heure ; mais n'est-ce pas, c'est si dur c'qui m'arrive à mon âge, moi qu'avais toujours vécu heureux, travaillant ferme, mais droitement, oh ! ça oui.

— Vous êtes sans travail, interrompit Jeanne avec bonté.

— S'il s'agissait de cela, je lui en donnerais, répondit évasivement Breuil.

— C'est pire que tout, ma pauv' dame, reprit Jules.

« Mais m'sieur Breteuil, vous pouvez d'un seul mot empêcher tout l'malheur d'une famille.

— Je le voudrais, répliqua l'industriel impassible.

— J'vous jure qu'André n'est pas mauvais gars, c'est un excellent cœur, un brave sujet.

— Pourtant... fit Breteuil.

— C't'moment d'folie, il avait p't'être joué... ou autre chose... est-ce qu'on sait !

Il n'avait sûrement pas sa tête à lui pour faire un coup pareil.

— Vous défendez votre fils, c'est trop naturel pour que je vous en blâme, répondit Breuil.

« Cependant, vous devez bien convenir, monsieur, que je ne puis admettre le préjugé qui m'est causé.

— C'est pas possible qu'André ait tout boulotté, vous r'trouverez presque tout et il vous rendra le reste p'tit à p'tit, j'vous l'jure.

Jeanne écoutait, très étonnée de ce qu'elle entendait

Elle ignorait l'arrestation du secrétaire de son mari ; et ce prénom d'André, lance par cet homme et connu d'elle, lui donnait l'impression qu'il s'était passé quelque chose de grave entre Breteuil et son collaborateur.

La suite allait l'éclairer tout à fait.

Mais déjà un certain malaise s'emparait d'elle, le peu qu'elle venait d'apprendre l'intriguait, l'inquiétait.

— C'est peu vraisemblable, répliqua Breteuil, en réponse à l'affirmation de Champeaux.

« Mais, encore une fois, ce n'est pas la la question.

« Il y a malheureusement un fait patent, prouvé, avéré. André Champeaux, profitant de mon absence, a dérobé dans mon coffre-fort, pour 600.000 francs de valeur.

En entendant ces paroles, Jeanne ne put retenir un cri de douleur.

Elle chancela, pâlit.

Déjà Breteuil se précipitait.

Mais Jeanne, s'imposant d'être forte jusqu'au bout, parvint à se maîtriser

— Ce n'est rien, dit-elle très bas, c'est cette révélation inattendue.

— Je m'étais tu, jusqu'à présent, ma chérie, expliqua Breteuil, pour t'éviter cette émotion.

— J'vous demande pardon, madame, marmotta Champeaux.

— Oh ! je ne vous en veux pas, assura Jeanne, votre malheur est si grand.

— Maintenant, je n'ai pas à te cacher la vérité, reprit Breteuil en s'adressant à Jeanne.

« Au retour de mon dernier voyage, j'ai trouvé mon coffre-fort fracturé — on l'a très légèrement, je le reconnais, et c'est ce qui souligne la culpabilité d'André Champeaux, puisqu'il avait la clé de ce coffre.

« J'ai déposé une plainte contre lui.

« Et dans une perquisition opérée chez lui, on a retrouvé, sur son bureau, une partie des titres volés.

— Chez lui ! s'écria involontairement Jeanne stupéfaite, comment cela peut-il se faire ?

— Mais, fit Breteuil, étonné de la réflexion de sa femme, c'est élémentaire.

— Oui, c'est vrai, murmura Jeanne.

Elle allait de stupeur en stupeur.

Elle ne comprenait pas comment ces titres pris par Berthe et Jacques Marnay, pour servir de dot à sa fille, avaient pu se trouver chez André Champeaux.

— Force fut donc de l'arrêter, acheva Breteuil.

— Mais, c'te plainte, suggéra Jules, vous pouvez la r'tirer, n'est-ce pas ? Oh !... j'vous en supplie...

« Sans quoi, mon gars est déshonoré, c'est l'nom des Champeaux dans la honte, pour toute la vie...

Breteuil secoua les épaules, comme pour dire qu'il n'en pouvait, mais.

— Par pitié, par pitié ! implora Champeaux.

— La justice doit suivre son cours ! trancha Breteuil.

— Si vous ne voulez pas... murmura Jules.

— Je ne peux pas, insista Breteuil.

« J'ai été volé... et, ce qui est pire, trompé par quelqu'un en qui j'avais pleine confiance.

Jeanne étouffa un cri.

(A suivre).